Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20261026-2026_82-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
**Commune de Comblessac**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26/10/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 15 | 15 |
| Quorum respecté | | |

| Date d'envoi de la convocation |
|---|
| 22/10/2026 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à 19h30,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

**Présents** :

| |
|---|
| RICAUD Christophe |
| DANILO Franck |
| BERHAULT Patricia |
| GERARD Philippe |
| CAIZES Michel |
| FEVRIER Jean-Pierre |
| BEAUDOUIN Isabelle |
| ROUSSIERE Didier |
| BOUCHET Alexandra |
| GILBERT Donatien |
| MOTAIS Elodie |
| VARRIER Karine |
| MOTEL Romain |
| CHAUVEL Anais |
| THEAUDIN Stéphanie |

**Absences excusées avec mandat de vote :** //

**Absences excusées sans mandat de vote** : //

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : CHAUVEL Anais

## 2026-82 CDG 35 - CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES

**Exposé :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ille et Vilaine (CDG35) accompagne les collectivités et établissements publics du département dans l'exercice de leurs missions en mettant à leur disposition des services et expertises en application du *Code général de la Fonction Publique.*
Au-delà des missions obligatoires qui lui incombent – telles que l'organisation des concours et examens professionnels, la publicité des offres d'emploi ou encore le secrétariat des instances médicales - le CDG 35 propose aux collectivités affiliées un ensemble de missions facultatives. Ces dernières permettent une mutualisation des compétences et des moyens.
Pour en bénéficier, une délibération est nécessaire afin d'autoriser l'adhésion au dispositif et la signature de la convention associée.

**Présentation des missions facultatives proposées :**

Les missions facultatives proposées par le CDG35 sont régies par une convention qui en précise les conditions d'accès et les modalités d'utilisation.

L'adhésion à cette convention emporte acceptation de principe des conditions générales applicables à chaque prestation, sans imposer pour autant aux signataires de recourir systématiquement à l'ensemble des services proposés.

Ces missions viennent en complément du socle de services d'intérêt général assuré à toutes les collectivités, et se répartissent en deux catégories principales :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20261026-2026_82-DE

- Missions financées par cotisation :
  - ✧ Accompagnement dans le suivi des carrières
  - ✧ Santé au travail
  - ✧ Animation de réseaux professionnels
  - ✧ Promotion des métiers territoriaux
  - ✧ Préparation aux métiers en tension par la formation …

- Missions financées par facturation :
  - ✧ Réalisation des paies
  - ✧ Assurance statutaire
  - ✧ Accompagnement RGPD
  - ✧ Inspection des locaux et recommandations en matière de sécurité
  - ✧ Mise à disposition d'agents en remplacement ou en renfort…

En signant cette convention, la collectivité :
- ⇨ Bénéficie de l'ensemble des missions facultatives mises en place par le CDG 35,
- ⇨ S'engage à respecter les modalités d'exécution prévues,
- ⇨ Accepte que certaines missions soient accessibles uniquement sur demande expresse et sous réserve des moyens disponibles.

Cette convention offre ainsi aux signataires la possibilité de recourir, selon leurs besoins, à l'expertise du CDG 35, sous réserve des moyens disponibles.

**Durée de la convention :**
La convention prend effet à la date de sa signature par les parties. Elle est conclue pour la durée du mandat local en cours dans la collectivité et prendra fin au terme de la dernière année civile de mandat.

*Vu Le Code général de la Fonction Publique,*

*Vu Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,*

*Vu La délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'administration du CDG 35,*

Sur cet exposé,
*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :*

- ↳ D'approuver l'adhésion de la commune de Comblessac aux missions facultatives proposées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine,
- ↳ D'approuver la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35 telle qu'annexée à la présente délibération,
- ↳ D'autoriser M Le Maire à signer ladite convention, ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.),
- ↳ D'autoriser M le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 I.-et-V.

Le secrétaire de séance
Anais CHAUVEL